

MAIRIE DE COLLEVILLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU Mercredi 09 décembre 2020 à 20h30 à la salle de la gare

Monsieur Pascal BRUMARD est élu secrétaire de la séance

▪ Validation du compte rendu de la séance du 07 10 2020

**① MODIFICATION D'UNE DELIBERATION DU BUDGET PRINCIPAL CONCERNANT
 L'AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Le Maire cède la parole à Mme LACHERAY Sandrine, 2^{ème} adjointe, qui explique que la trésorerie de Fécamp demande une nouvelle délibération, en remplacement de la délibération N°3-2020, car le montant de l'affectation de résultat 2019 est augmenté suite à la décision modificative N°1

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

● **BUDGET PRINCIPAL**

Un excédent de fonctionnement global de : + 259 666.84

Solde d'exécution d'investissement		
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A		- 165 737.53
(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)		
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B		53 189.00
- Dépenses C		100 392.00
-		
Ou déficit de financement A+B-C		-212 940.53
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :		
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;		
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.		

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

- ☞ En priorité
 - à la couverture du besoin de financement C/1068 212 940.53
- ☞ Pour le solde soit
 - à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 46 726.31

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, vote les affectations des résultats 2019.

② DECISION MODIFICATIVES POUR ABANDON DU BUDGET ANNEXE L'OREE DU BOIS.

Le Maire cède la parole à Mme Sandrine LACHERAY, 2^{ème} adjointe, qui explique que pour solder le budget annexe le lotissement l'orée du bois, il faut basculer toutes les sommes au Budget principal afin d'intégrer notamment le terrain. L'opération est neutre et équilibré. La trésorerie de Fécamp demande que des décisions modificatives soient prises.

☞ Intégration budget Principal/Budget annexe lotissement l'Orée du bois -Virement de crédit-(DM4)

Crédits à ouvrir							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	66	66111		HCS	Intérêts des emprunts et des dettes	1 155.00
Total							1 155.00 €
Crédits à réduire							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	011	60621		HCS	Combustibles	-1 155.00
Total							-1 155.00 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, vote le virement de crédit

Intégration budget Principal/Budget annexe lotissement l'Orée du bois pour les terrains- Vote de crédits supplémentaires(DM5)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	21	2111	ONA	HCS	TERRAINS NUS	67 841,00
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	87 289,00
D	I	23	2313	131	HCS	CONSTRUCTIONQ	26 289,00
Total							181 419,00 €

COMPTES RECETTES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	F	013	6419		HCS	Rembt sur rémunérations du personnel	516,00
R	F	70	70311		HCS	Concession dans les cimetières (produit net)	804,00
R	F	70	70323		HCS	Redevance d'occupation du domaine public communal	3321,00
R	F	74	744		HCS	FCTVA	1 729,00
R	F	77	7788		HCS	Produits exceptionnels divers	1 638,00
R	F	73	7325		HCS	Fonds de péréquation des recettes fiscales communal	52 992,00
R	F	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section de fonctionnement	87 289,00
R	F	13	1341	126	HCS	DETR	6 841,00
R	F	75	7588		HCS	Autres produits divers de gestion courante	26 289,00
Total							181 419,00 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité vote des crédits supplémentaires

3 DECISIONS MODIFICATIVES – INTEGRATION TRAVAUX EP ET AMORTISSEMENTS

Le Maire cède la parole à Mme Sandrine LACHERAY, 2^{ème} adjointe, qui explique que nous avons l'obligation, pour des travaux d'éclairage public, de réintégrer toutes les sommes lorsque tout est achevé et doivent être basculées sur un compte 204 avec obligation d'amortir y compris pour les plus anciennes

Transfert avance/travaux définitif (DM 6)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	041	2041581	OPFI	HCS	Biens mobiliers, matériels et études	6 583,00
TOTAL							6 583,00 €

COMPTES RECETTES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	I	041	238	OPFI	HCS	Avances versées sur commande d'immo	2 388,00
R	041	70	237	OPFI	HCS	Avances versées commande immo corpo	4 195,00
Total							6 583,00 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité vote le crédit supplémentaire sur le budget principal 2020

Amortissement biens éclairage (DM7)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	042	6811		HCS	Dotations aux amortissements des immobilisations	26 289,00
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	- 26 289,00
Total							0,00 €
COMPTES RECETTES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	I	040	28041581	OPFI	HCS	Autres groupements biens mobiliers, matériels et	26 289,00
R	I	021	21	OPFI	HCS	Virement de la section de fonctionnement	- 26 289,00
Total							0,00 €

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité vote le crédit supplémentaire sur le budget principal 2020

4 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AGGLO POUR CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE.

Le Maire cède la parole à Mme Sandrine LACHERAY, 2^{ème} adjointe, qui explique que dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, le renouvellement d'une convention de mutualisation de service en matière de vérification et entretien des hydrants dans les communes a été validé.

Un recensement a été effectué et une consultation a été lancée.

Une proposition a été remise.

Seule la société VEOLIA a transmis sa proposition, proposant le renouvellement de la convention de 2019 sur les mêmes conditions.

Aussi, chaque commune devra délibérer pour adhérer à la convention de mutualisation avec VEOLIA portée par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, dans les termes fixés dans l'offre remise par le prestataire (coût de la prestation, nombres d'hydrants : poteaux, bouches incendie, bâches hors sol, cuves enterrés, zones d'aspiration et mares), 39€ ht par hydrants.

Une convention sera établie par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral listant l'ensemble des communes souhaitant profiter de cette prestation de service mutualisée.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité

-DECIDE d'adhérer à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et d'entretien des hydrants

-CHARGE le Maire de signer :

☞ la convention correspondante pour trois ans avec l'agglomération Fécamp Caux Littoral

☞ le contrat qui sera établi entre la commune et VEOLIA, prestataire choisit pour la vérification et l'entretien des hydrants.

5 AVENANT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE URBANISME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de renouveler convention d'adhésion au service urbanisme afin de permettre l'établissement des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration des travaux, ...)

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité

-RENOUVELLE son adhésion au service d'instruction des actes d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention formalisant cette adhésion ;

-AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités subséquentes.

6 SCR ACOMPTE N°3 ET ALTIMETRIE

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander à la Société Collevillaise de Recyclage (SCR) de faire procéder à l'altimétrie, comme chaque année, afin de mesurer les dépôts et ainsi de chiffrer le solde de l'année 2020 ainsi que la demande de versement du troisième acompte pour la somme de 10 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DEMANDE à la SCR de faire procéder à l'altimétrie du sol

- VALIDE la demande du versement du troisième acompte pour la somme de 10 000€.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

7 CONSTRUCTION BATIMENT MULTI-ACTIVITE / PERMIS DE CONSTRUIRE /DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire avec Monsieur LEROUX, architecte. Il précise que l'architecte suivra également les travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-CHARGE le Maire de déposer une demande de permis de construire pour le bâtiment multi-activités

-CHOISIT Monsieur LEROUX, comme architecte du projet de construction du bâtiment multi-activités

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

8 CANTINE SCOLAIRE / POSE D'UN SYSTEME DE VENTILATION MECANIQUE

Monsieur le Maire informe que les hottes de la cantine scolaire seront posées la dernière semaine de l'année. Il présente deux devis pour le choix de la VMC :

- Entreprise GOUBERT : 9 113.80€ TTC
- Entreprise AIR and CO : 7 986.59€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE la pose de VMC dans la nouvelle cantine

-CHOISIT l'entreprise Air and Co pour procéder à la fourniture et la pose de la VMC pour un montant TTC de 7 986.59€

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

9 CHANGEMENT DE BARRIERES A L'ENTREE DES DEUX ECOLES.

Le Maire informe les membres du conseil ne pas avoir reçu de devis à communiquer sur ce sujet.

La question sera revue ultérieurement.

10 PERSONNEL COMMUNAL

a) MISE EN STAGE DE DEUX AGENTS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de mettre en stage deux agents. Pour cela, il est nécessaire de créer, au 1^{er} janvier 2021, deux poste d'agents technique 2^{ème} classe, le premier à temps complet (espaces verts) et le second poste à 25/35^{ème} (agent polyvalent) et de supprimer les postes existants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la création de ces postes et la suppression des anciens

B) TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé d'augmenter le temps de travail de l'agent administratif. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la modification du temps horaire de la secrétaire de mairie

c) Tableau des effectifs

Au vu des changements opérés ci-dessus, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et de l'établir comme suit

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif	C	1	1 poste à 35 heures
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1 poste à 22.25 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 28 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 25 heures
		3	3 postes à 35 heures
		1	1 poste à 20 heures
		1	1 poste à 16heures
		1	1 poste à 17.5 heures
		1	1 poste à 12 heures
TOTAL		11	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le tableau des effectifs applicable au 1^{er} janvier 2021

D) PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE DE COLLEVILLE – FIXATION DES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe de la nécessité de fixer les taux de promotion d'avancement de grade de la collectivité et propose le tableau suivant effectif au 1^{er} janvier 2021

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Taux en %
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	100%
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	100%
C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint Administratif e Territorial	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
C	Adjoint Administratif e Territorial	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de retenir les taux de promotion tels que prévus dans le tableau ci-dessus.

E) DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de modifier la délibération instituant le régime indemnitaire des agents de la commune.

Il propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le CIA (complément Indemnitaire Annuel) soit versé en deux fois (juillet et décembre) et que l'IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétions et Expertises) soit versé mensuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces modifications.

11 MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Le montant de cette acquisition s'élève à 1 195.77€HT soit 1 434.92€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accepte ce projet d'acquisition**
- **décide d'inscrire la somme de 1 434.92 au budget primitif 2021**

- **charge le maire de demander des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DETR**
- **autorise le maire à signer tout acte afférent à ce dossier**

Monsieur le maire demande l'autorisation de prendre une délibération ne figurant pas à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS »

Le maire rappelle que par délibération en date du 29 juin dernier, le conseil avait décidé l'abandon du lotissement « L'orée du bois ».

Dans le cadre de l'intégration des biens dans le budget principal de la commune, il vous est proposé de clôturer le budget annexe « lotissement l'Orée du Bois » à la date du 18 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de clôturer le budget annexe « lotissement l'Orée du Bois » à la date du 18 décembre 2020

.....

INFORMATIONS DIVERSES

BILAN SUR TRAVAUX EN COURS

a) Achat de la Maison sise 61 rue de l'église et vente de la Maison des Pommiers

Le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous chez le notaire aura lieu le mercredi 16 décembre à 9h30 pour signer l'acte notarié relatif à l'achat de la propriété sise 61 rue de l'église 76400 Colleville.

Le conseil prend acte

b) Pose de bornes incendie rue de l'église

Le Maire informe le conseil qu'une pompe peut être installée au carrefour de la route d'Hougerville qui permettra de desservir jusqu'à l'impasse des Jonquilles, impasse Bellevue, la maison du bois.

Une demande de subvention pour l'année 2021 sera demandée à la DETR pour la pose de bornes route d'Hougerville, route du Torp et rue de l'église

Le conseil prend acte

c) Démolition de la maison consort Bernard Henri.

Le Maire informe être en attente de la dépose des câbles d'alimentation en électricité de la maison devant être effectué par ENEDIS

Le conseil prend acte

d) Vente du LIAN

Le Maire informe qu'un permis de construire va être déposé par les acquéreurs.

Dans cette attente il est proposé d'établir une convention pour la mise à disposition de stockage de matériaux dans le bâtiment.

Les pompiers doivent procéder à l'établissement du C4 pour la pompe à incendie rue cauchoise.

Le conseil prend acte

e) Vente de la parcelle de terrain sur le site de l'ancienne sucrerie

Le Maire informe le conseil d'un entretien avec un éventuel acquéreur. Le bornage n'est pas encore effectué.

Le conseil prend acte

f) Pose des coussins berlinois (devis à refaire)

Le Maire informe le conseil qu'il va demander un nouveau devis pour la pose des coussins berlinois.

Lors des travaux un arrêté de circulation du Maire sera rédigé à cet effet et une lettre d'information sera communiquée aux riverains. L'acquisition de panneaux de signalisation devra alors être prévue.

Le conseil prend acte

g) Travaux aux vestiaires du foot

Le Maire informe le conseil que des travaux ont été effectués par nos agents mais qu'un velux reste à changer.

De plus, une recherche de fuite d'eau est à réaliser avec installation d'un regard pour la somme de 3062€.

Le conseil prend acte

h) Travaux d'élagage des arbres du parc boisé

Le Maire informe le conseil que des arbres de grandes hauteurs doivent être abattus dans le bois communal car ils menacent de tomber sur la route d'Hougerville. Un devis pour couper et évacuer les arbres a été établi pour la somme de 6264€

Le conseil prend acte

i) Demande de subvention «éco pâturage »

Le Maire informe le conseil de la réception de deux devis pour la pose de clôture

- GAUDU : 1000€ (Sans poteau)
- DORE : 7560€ avec main d'œuvre

Le conseil prend acte

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Vie communautaire

M Pascal BRUMARD informe le conseil qu'une réunion concernant la TEOM/REOM s'est tenue à l'Agglo Fécamp Caux Littoral. La TEOM a été retenue. Cela n'entraînera pas de changement pour les anciennes communes de la Com Com de Valmont et donc pour les administrés de Colleville.

Retour d'informations des commissions internes

a) Commission Noël

L'animation prévue à l'église pour Noël ne pourra avoir lieu du fait de la crise sanitaire. Cependant des illuminations seront installées à l'intérieur de l'église afin de mettre en valeur les vitraux, ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci pour éclairer la façade. Devant la salle de la gare, un grand sapin sera installé et plusieurs arbres seront décorés de guirlandes électriques.

Merci aux membres du comité des fêtes d'avoir décoré la vitrine du foyer Kohli

b) Commission écoles

Un repas de Noël pour les enfants de l'école est organisé vendredi 18 décembre dans la cantine et dans la salle de motricité afin de garantir un espace suffisant relatif aux mesures de barrières sanitaires pour la sécurité des enfants.

c) Cantine :

Une visite de la nouvelle cantine scolaire sera programmée au mois de janvier avec les agents du service cantine/garderie, les professeurs des écoles, les représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57